



Collège Jeanne d'Arc, 5 allée des Capucins, 86400 CIVRAY
Tel : 05 49 87 01 95
<https://www.jdacivray.fr> mail : secretariat@jda-civray.fr

DÉCHARGE DE SORTIE PONCTUELLE

Monsieur, le chef d'établissement

Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant.....en classe de, autorise ce dernier à sortir seul(e) ce(s) jours(s).

Lundi .../.../...	à ☐ 12h20 ☐ 16h30 ☐ 17h25	Motif :
Mardi .../.../...	à ☐ 12h20 ☐ 16h30 ☐ 17h25	Motif :
Mercredi .../.../...	à ☐ 12h20	Motif :
Jeudi .../.../...	à ☐ 12h20 ☐ 16h30 ☐ 17h25	Motif :
Vendredi .../.../...	à ☐ 12h20 ☐ 16h30 ☐ 17h25	Motif :

ATTENTION : ne pas oublier de mettre la date à laquelle (les dates auxquelles) vous souhaitez que cette attestation soit valable, sinon, elle ne sera pas prise en compte. Cette décharge reste à titre exceptionnel, merci de contacter la vie scolaire, pour des absences autres et/ou plus longues.

Cette attestation est valable pour le(s) seul(s) jours(s) mentionné(s) ci-dessus. Je décharge le collège Jeanne D'Arc de toute responsabilité.

DATE :

Signatures des responsables légaux